

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 30 mai 2021**

Le 30 mai 2021 à 9h30 à la mairie de Borne.

Date de convocation : 24 mai 2021. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 5.

Conseillers présents : Champel Thierry, Gleyze André, Michel Yves, Tailland Thierry. Gleyze Jeannine

Absents excusés : Perrin Jean-Michel, Laborde Josette. Secrétaire de séance : Michel Yves

Pour : 5                    Contre : 0

Abstention : 0

**Objet : Mission bureau de contrôle.**

Le Maire indique au Conseil qu'il est obligatoire de prendre un bureau de contrôle pour certifier le respect des réglementations dans les établissements recevant du public. Il précise qu'il a demandé les offres de services à deux bureaux de contrôle : Qualiconsult et Alpes contrôle. Qualiconsult n'ayant pas donné suite à la consultation et compte tenu du caractère urgent de la prestation, il propose au Conseil de retenir le bureau Alpes-Contrôle pour les prestations obligatoires afin de mener à bien les travaux sur le bâtiment de la mairie de Borne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Borne, à l'unanimité des membres présents, décide :

De retenir le bureau Alpes-contrôles pour les prestations de contrôle réglementaires dans le cadre des travaux sur le bâtiment de la mairie de Borne suivant le devis ci-joint.

De charger le Maire de sélectionner uniquement les missions réglementaires obligatoires sur les conseils de l'architecte et d'entreprendre toutes démarches et de signer au nom de la commune tous documents aux fins de mener à bien la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Borne le 30 mai 2021.  
Pour extrait conforme, le Maire, Thierry Champel